

Budget primitif 2025

Note de présentation

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025, présenté au Conseil municipal le 26 février dernier, contenait des hypothèses de travail pour la construction du budget. Le budget prévisionnel présenté ci-dessous reprend ces hypothèses et les corrige des dernières informations et tendances nationales et locales dont la commune a pris connaissance.

La présente note présente les chapitres les plus significatifs ou fluctuants du budget, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	2 383 902,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 074 575,00
023	Virement à la section d'investissement	1 257 859,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	346 512,00
65	Autres charges de gestion courante	746 511,00
66	Charges financières	85 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500,00
		7 895 859,00

• Charges à caractère général (chapitre 011)

En conformité avec le rapport d'orientations budgétaires, le budget primitif 2025 présente environ + 150 000 € d'ouvertures de crédits par rapport au budget 2024.

Quelques points saillants méritent d'être mis en exergue :

- Le **mouvement d'inflation** générale des prix, s'il se stabilise à un niveau bas, continuera d'affecter les dépenses de fourniture, de services et d'équipement de la commune ;
- Le **prix PEG du gaz**, adossé à notre marché de fourniture d'énergie, avait fortement chuté au début de l'année 2023. Nous avons essentiellement profité de cette baisse sur l'exercice 2024. L'évolution de nouveau haussière constatée au second semestre

2024 ainsi que les prévisions disponibles pour l'année 2025 nous invitent à la plus grande prudence (ouverture de crédits à hauteur de 500 000 € sur la ligne 60612) ;

- Si la ligne 60623 relative aux dépenses d'**alimentation** est affichée en stabilité, il est possible que l'exécution budgétaire soit favorable dans la mesure où la commune a souscrit un nouveau marché en groupement de commandes avec la ville de Vernon, dont les prix témoignent de la réalisation d'économies d'échelle sans aucun renoncement sur la qualité ;
- La ligne 611 relative aux **contrats de prestations de services** présente une hausse importante qui prend en compte notamment :
 - o L'externalisation d'une partie de la communication institutionnelle de Saint-Marcel ;
 - o La conclusion d'un contrat d'enlèvement des déchets issus du passage de la nouvelle balayeuse, qui agit désormais quotidiennement sur les voiries de notre commune.
- Les lignes budgétaires relatives à l'**entretien** et à la **maintenance des bâtiments** communaux libèrent de nouveaux crédits pour accompagner la restructuration achevée du service bâtiments, qui autorise un programme opérationnel ambitieux ;

• Dépenses de personnel (chapitre 012)

L'évolution des dépenses de personnel devrait retrouver un rythme classique en 2025, d'où une ouverture de crédits en hausse d'environ 50 000 € par rapport au BP 2024.

Le taux de contribution des collectivités à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNARCL) va augmenter de 3 points en 2025, puis de 3 points en 2026, 2027 et 2028. Au total, ce taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cet effort considérable, décidé par l'Etat, aura un impact de 40 000 € dès 2025, qui aura vocation à s'accroître au détriment de l'épargne de notre commune.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui affecte naturellement à la hausse les dépenses de personnel par le jeu des avancements de grade et d'échelon, est généralement compris entre 1% et 2% de la masse salariale. Son effet serait ainsi de + 35 000 € à + 70 000 € en 2025.

Malgré ces facteurs haussiers, la poursuite des efforts produits pour la rationalisation de la masse salariale de notre commune nous conduit à anticiper une augmentation très mesurée des dépenses de personnel. La réorganisation des services communaux permet ainsi de contenir la dynamique de la masse salariale tout en maintenant un haut niveau de service proposé aux usagers.

• Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le budget primitif 2025 présente une prévision de baisse du chapitre 65 à hauteur de - 60 000 € par rapport au budget 2024.

Cette baisse résulte principalement du retour à la normale de la ligne 65748 relative aux **subventions**.

En effet, l'année 2024 avait été marquée par deux éléments conjoncturels :

- L'avance exceptionnelle de subvention de 25 000 € au SMV Handball, attribuée en 2024, sera compensée par une minoration des subventions de fonctionnement 2025 et 2026 ;
- Le soutien à l'installation de médecins remplaçants décidé par le Conseil municipal a pris fin en octobre dernier, les praticiens étant désormais pleinement autonomes au sein de la nouvelle Maison de santé.

• Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre prévoit le paiement des intérêts correspondant aux emprunts en cours. La commune a souscrit un nouvel prêt à hauteur de 400 000 € en 2024.

Nous anticipons une légère hausse de ce chapitre qui prend en compte la souscription d'un nouvel emprunt en 2025.

Recettes de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2025
002	Excédent ordinaire reporté	1 270 551,81
013	Produit de gestion courante (atténuation de charges)	15 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	825,00
70	Produits et service du domaine	287 896,19
73	Impôts et taxes	2 780 803,00
731	Fiscalité locale	2 500 132,00
74	Dotations, subventions et participations	819 432,00
75	Autres produits de gestion courante	221 219,00
		7 895 859,00

• Produits des services (chapitre 70)

L'équipe municipale, au soutien du pouvoir d'achat des Saint-Marcellois, a décidé de **geler pour 2025** l'ensemble des tarifs de ses services publics.

Nous anticipons ainsi, logiquement, une stabilité de ce chapitre qui comprend les produits de la tarification des services rendus.

• Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre, qui de manière surprenante ne comptabilise pas les recettes fiscales directes de la commune, est attendu en parfaite stabilité par rapport au budget 2024.

Une baisse du niveau de réalisation est pour autant attendue pour tenir compte du risque de repli du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

• **Fiscalité locale (chapitre 731)**

Ce chapitre créé par la nomenclature comptable M57 devrait lui aussi connaître une stabilité par rapport au budget 2024.

En effet, l'évolution nationale des bases taxables à +1,7% sera compensée notamment :

- Par le DILICO, dispositif ciblant notre commune pour participer au redressement des comptes publics de la nation (-12 000 €) ;
- Par la baisse du produit de la taxe sur la publicité extérieure, attendue suite à la cessation d'activité d'un de ses principaux contributeurs.

• **Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre est présenté en hausse par rapport au BP 2024 (+60 000 €).

Cette évolution est notamment permise par les éléments suivants :

- Une hausse des sommes perçues de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ », qui rencontre un franc succès auprès des familles ;
- Une hausse des fonds perçus par la CAF, qui a recalculé son soutien aux services périscolaires.

• **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre comptabilise les produits de la location des immeubles communaux, en hausse marquée après une année 2024 déjà très performante (+ 50 000 € par rapport au BP 2024).

Cette hausse tient compte des loyers à percevoir suite à l'ouverture de la Maison de santé ainsi que des sommes liées à la valorisation prochaine du bâtiment dit « Jules Ferry 2 ».

L'investissement

La commune de Saint-Marcel a connu, entre 2022 et 2024, une période de surinvestissement nécessaire pour la réalisation des projets structurants pour le mandat en cours.

Cet effort financier inédit et assumé a permis d'engager ces projets à un rythme soutenu : le parc de la Quesvrue, la rénovation du complexe Léo Lagrange, l'entrée unique des écoles, le City stade, la Maison de santé, la réparation du bâtiment Jules Ferry 2, la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs, l'acquisition d'une balayeuse, l'action foncière.

Les bons résultats de l'année 2024, dopés par des recettes d'investissement inédites, permettent à l'équipe municipale d'envisager la réalisation de nouvelles opérations structurantes en 2025, dans le respect des priorités identifiées par le Conseil municipal en février dernier.

La section d'investissement est présentée en équilibre à 4 583 314 € comprenant les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement

Imputation	Libellé	REPORTS 2025 (RAR2024 DI)	BP 2025 dont reports
001	Déficit d'investissement reporté		532 342,05
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		825,00
041	Opérations patrimoniales		60 000,00
16	Emprunt et dettes assimilées		600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 095,60	109 206,00
204	Subvention d'équipement versées	10 333,33	63 718,00
21	Immobilisations corporelles	149 297,39	1 565 222,95
23	Immobilisations en cours		1 652 000,00
		184 726,32	4 583 314,00

• Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)

Ce chapitre comptabilise le remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune. Il est anticipé en baisse, pour s'établir à 600 000 € sur l'exercice 2025 (- 35 000 € par rapport au budget consolidé 2024), malgré la souscription d'un nouvel encours en 2024.

Cette bonne nouvelle est liée à l'échéance de certains prêts anciens, conjuguée à la maîtrise de l'endettement qui a caractérisé la première partie du mandat en cours.

• Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre comptabilise les études rendues nécessaires pour la réalisation des opérations décidées par le Conseil municipal, notamment :

- La finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- La réalisation d'études liées aux investissements portés en cette fin de mandat en cours, en faveur de la rénovation des écoles et de la réfection des voiries.

• Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre est anticipé en forte hausse (+37 000 € par rapport au BP 2024). Cette évolution permettra la réalisation par le SIEGE27 de travaux importants d'effacement de réseaux.

• Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Le chapitre des immobilisations corporelles connaîtra en 2025 une baisse spectaculaire, à la faveur de la livraison en 2024 des deux opérations principales du mandat : la rénovation du complexe sportif Léo Lagrange et la construction de la Maison de santé.

Conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), les crédits restants seront consacrés cette année :

- Aux opérations d'acquisitions foncières de terrains naturels et forestiers notamment ;
- Aux opérations relatives à la voirie communale ;
- Aux opérations réalisées en faveur des écoles de la commune.

• Immobilisations en cours (chapitre 23)

Ce chapitre ouvre des crédits à un niveau important pour la réalisation des deux principales opérations de la fin du mandat en cours :

- Les travaux d'**aménagement des berges de la Seine**, estimés à 328 000 € HT ;
- Les travaux de **réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry**, estimés pour l'heure à près d'1 000 000 € HT.

Recettes d'investissement

Imputation	Libellé	REPORTS 2025 (RAR2024 RI)	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement		1 257 859,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		346 512,00
041	Opérations patrimoniales		60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 070 305,00
13	Subventions d'investissement	830 610,36	1 448 638,00
16	Emprunts et dettes assimilées		400 000,00
total RI		830 610,36	4 583 314,00

• Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Il est attendu que sur ce chapitre soit constatée une forte baisse par rapport au BP 2024 (- 500 000 €), en conséquence de deux facteurs :

- La part du résultat de l'exercice 2024 affectée en section d'investissement pour le financement des opérations prévues au budget a pu diminuer pour accompagner la baisse des crédits ouverts en dépenses d'investissement ;
- Les recettes liées au FCTVA devraient subir une forte diminution suite à la clôture des opérations de la Maison de santé et du complexe Léo Lagrange.

• Subventions d'investissement (chapitre 13)

Ce chapitre est le cœur de la section d'investissement de la commune. Il comptabilise l'ensemble des subventions notifiées notamment pour la réalisation du complexe Léo Lagrange, de la Maison de santé et de l'aménagement des berges de la Seine.

Des restes à réaliser retracent les subventions notifiées avant 2025 pour leur partie qui demeure à percevoir :

- Pour la rénovation du complexe Léo Lagrange :
 - 236 387,36 € restant à percevoir de l'Etat (DSIL) ;
 - 44 223 € restant à percevoir de la Région Normandie ;
- Pour la construction de la Maison de santé :
 - 490 000 € restant à percevoir de l'Etat (DSIL) ;
 - 60 000 € restant à percevoir de SNA (fonds de concours).

En sus de ces restes à réaliser sont ouverts au budget primitif des crédits liés aux subventions confirmées depuis le 1^{er} janvier dernier, notamment par le biais du Contrat de territoire signé à Saint-Marcel le 29 janvier dernier :

- Pour la construction de la Maison de santé :
 - 200 000 € attribués par le Département de l'Eure ;
 - 200 000 € attribués par la Région Normandie ;
 - 218 027 € attribués par l'Europe (FEDER).

• **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

L'équipe municipale a prévu une ouverture de crédits à hauteur de 400 000 € sur ce chapitre qui comptabilise le recours à l'emprunt.

L'engagement de cette ligne aboutirait tout de même à une baisse globale de l'encours de la dette communale sur 2025, après remboursement des annuités d'emprunts comptabilisées en dépenses d'investissement (600 000 € - 400 000 € = baisse attendue de 200 000 € de l'encours).